



REGLEMENT « 28^{ième} RONDE DU LAC »

NOUVELLES EPREUVES ET NOUVEAUX PARCOURS!

Préliminaire

La manifestation pédestre, objet du présent règlement est interdite à tous engins à roue(s), hors ceux de l'organisation ou acceptés par celle-ci, et aux animaux.

1. Lieu, date et nature de la compétition

L'épreuve se déroule le dimanche 13 octobre 2024 autour des Lacs du Carouge à Brétigny-sur-Orge.

Adresse: chemin des Pâtures, 91220 Brétigny-sur-Orge.

Plusieurs courses sont programmées :

- 9h00:5 km

- 9h50 : Courses des enfants et sport adapté. Epreuve de 1,5 km.

- 10h20: 10 km (deux fois la boucle du 5km)

L'ensemble des courses se déroule sur route et chemin, le départ et l'arrivée se trouvent au niveau de l'air de jeu pour enfant, entre les deux lacs. Le parcours est disponible sur le site <u>le</u> sportif

2. Organisateur

Epreuve organisée par le Club Sportif de Brétigny – Athlétisme, dont le siège social se situe au 44 rue de la Mairie, 91220 BRETIGNY-SUR-ORGE. Il s'agit d'une association de loi du 1^{er} juillet 1901. Le représentant de l'égale étant son président, Monsieur Yohann DEMBLOCQUE.

Le CSB – Athlétisme est affilé plusieurs fédération sportives (Fédération Française d'Athlétisme, Fédération Française du Sport Adaptée, Fédération Sportive et Gymnique du Travail).

Pour contacter le club par mail : csbathletisme@outlook.com

3. Conditions de participation

La participation à la manifestation est conditionnée à :

a) Catégorie d'âge :

- 5 km : à partir de la catégorie minime, personne née à partir de 2011
- Courses des enfants : pour les catégories poussins et benjamins, enfant née entre 2015 et 2012. Sport adapté : athlète licencié à la FFSA
- 10 km : à partir de la catégorie cadet, personne née à partir de 2009





Conformément à l'article 231-2-1 du code du sport, la participation à la compétition est soumise à la présentation obligatoire :

- soit d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running ou d'un Pass' j'aime courir, délivrée par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation;
- soit d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, **délivrée** par une fédération <u>uniquement</u> agréée (liste disponible sur <u>Les 120 fédérations sportives et 22 groupements nationaux | sports.gouv.fr</u>), sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition;
- soit la réalisation d'un Parcours de Prévention Santé dans les trois mois avant la date de la course. Le PPS se fait directement sur internet à l'adresse suivant :
 - Parcours de Prévention Santé | Parcours de Prévention Santé (athle.fr)

Il vous suffit d'indiquer la date de la course et de suivre les différentes étapes.

Les athlètes étrangers, même licenciés d'une fédération affiliée à l'IAAF, doivent fournir un certificat médical en langue française (ou accompagné d'une traduction en langue française si rédigé dans une autre langue).

c) Droit d'inscription :

- 5 km : 12 € (1 € par inscription est remis à l'association « Octobre Rose » qui lutte contre le cancer du sein)
- Courses des enfants et sport adapté : 6 €
- 10 km : 16 €

Un tee-shirt de l'association « Octobre Rose » sera offert à toutes les personnes inscrites sur le 5 km et le 10 km.

d) Clôture des inscriptions

Les inscriptions sont ouvertes du 21 aout 2024 au 9 octobre 2024 à 23h59.

- Du 21 aout au 6 octobre les inscriptions sont au tarif normal
- 6 octobre fin des inscriptions papier
- Du 6 octobre au 9 octobre les inscriptions ont une majoration de 2 €

e) Athlètes handisport

Le parcours ne permet pas l'accueil des athlètes en fauteuil.

f) Mineurs

Les athlètes mineurs doivent être en possession d'une autorisation parentale de participation.

Autorisation à la fin du règlement.

q) Dossard

L'athlète doit porter visiblement, pendant la totalité de la compétition, dans son intégralité, un dossard fourni par l'organisation sur la poitrine.

Les dossards sont à récupérer le jours de la compétition et jusqu'à 30 minutes avant le départ de la course. Passé ce délai, aucun dossard ne sera distribué.





Tout engagement est ferme et définitif et donnera pas lieu à remboursement en cas de nonparticipation.

i) Acceptation du présent règlement

Le concurrent accepte sans réserve le présent règlement.

4. Cession de dossard

Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident faceà ce type de situation.

5. Assurances

a) Responsabilité civile

La responsabilité de l'organisateur et des participants est couverte par la police d'assurance n° 4121633 souscrite auprès de le MAIF

b) Assurance dommages corporels

Sauf s'ils y ont renoncé, les athlètes licenciés FFA sont couverts par une assurance dommages corporels. Il est vivement conseillé aux autres athlètes de souscrire une assurance personnelle couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer.

6. Règles sportives

La compétition se déroule selon les règles sportives de la FFA.

a) Jury

Le jury est composé d'officiels, sous l'autorité d'un ou plusieurs juges-arbitre officiels running. Les éventuelles réclamations peuvent être faites conformément aux procédures fédérales. Leurs décisions sont sans appel.

b) Aide aux concurrents

Toute aide extérieure, y compris ravitaillement hors zone, est interdite et disqualificative.

c) Suiveurs

Courses sur route (de moins de 100 km) Aucun suiveur n'est accepté, sous peine de disqualification.

d) Assistance (courses en nature)

Aucune assistance n'est autorisée.

e) Limites horaires

Le temps maximum alloué pour :





- le 5 km est de 45 minutes
- la course enfant et sport adapté est de 20 minutes
- le 10 km est de 1 heure et 30 minutes d'autre part les temps de passage maximum au premier tour est de 45 minutes

Passés ces délais, les concurrents seront considérés comme hors- course, pourront continuer sous leur seule responsabilité et devront alors se conformer aux dispositions du Code de la Route.

f) Chronométrage

Le chronométrage est assuré par la Ligue de l'Île-de-France d'Athlétisme.

Le chronométrage est assuré par transducteurs électroniques intégrés au dossard ;

Le port d'un transducteur ne correspondant à l'identité du porteur entraînera la disqualification du concurrent.

7. Classements et récompenses

a) Classements

Pour l'ensemble des courses, un classement scratch sera établi et affiché sur le lieu de la compétition et sur le site du sportif et sur le site de la FFA

b) Récompenses

- Pour l'ensemble des courses, les trois (3) premiers hommes et femmes aux scratch auront une récompense et seront appelé sur le podium
- Podium Catégories, le premier et la première de chaque catégorie

c) Publication des résultats

Conformément à la loi dite « Informatique et Libertés », les participants peuvent s'opposer à la parution de leurs résultats sur ces sites en cas de motif légitime (pour la FFA, en faire directement la demande à l'adresse électronique dpo@athle.fr).

8. Ravitaillements

Pour l'ensemble des courses, un poste de ravitaillement sera prévu à l'arrivée de courses avec des ravitaillement solides et liquides.

Pour le 10 km, un ravitaillement en eau sera présent à la moitié du parcours.

9. Sécurité et soins

a) Voies utilisées

La compétition se déroule sur des voies totalement fermées à la circulation ainsi que sur chemins en milieu naturel.

b) Sécurité des concurrents

La sécurité des concurrents sera assuré par une association de secours.

c) Entraide entre concurrents (trails)

Tout concurrent est tenu à assistance en cas d'accident d'un autre concurrent, dans l'attente des secours.





10. Protection de l'environnement

Tout abandon de matériel, tout jet de déchet, hors des lieux prévus à cet effet entraînera la mise hors- course du concurrent fautif.

11. Droit à l'image

De par sa participation, le concurrent renonce à tout droit personnel à image et autorise l'organisateur ainsi que ses ayants droit et partenaires à utiliser celle-ci sur tout support, pour une durée de 2 ans, dans le monde entier.

12. Force majeure

En cas de force majeure, l'organisateur pourra à tout instant mettre fin à la manifestation. Les participants en seront prévenus par tous moyens possibles, ils devront alors se conformer strictement aux directives de l'organisation. Le non-respect de ces consignes, entraînera de-facto, la fin de la responsabilité de l'organisateur. Le participant ne pourra prétendre à aucun remboursement, ni aucune indemnité à ce titre.

13. Annulation

L'organisateur se réserve la faculté d'annuler la manifestation soit sur requête de l'autorité administrative, soit en cas de force majeure. Aucune indemnité ne pourra être versée à ce titre. Les participants seront remboursés de leurs frais d'engagement (préciser), ils ne pourront prétendre à aucune autre indemnité à ce titre.

INSCRIPTION 28^{ième} RONDE DU LAC

DIMANCHE 13 OCTOBRE 2024

Tout dossier incomplet ne sera pas pris en compte.

La feuille d'inscription, le paiement (si espèce ou chèque) et le questionnaire santé (si nécessaire) est à envoyer par voie postal (caché de la poste faisant foi) au plus tard le 6 octobre 2024 à :

Jean-Sébastien BETRANCOURT 29 Rue des BERGERIES 77380 COMBS-LA-VILLE

COURSE				
□ COURSES DES ENFANTS ET SPORT ADAPTÉE		□ 5 KM		
□ 10	KM			
ATHLÈTE				
NOM				
PRENOM				
SEXE		☐ MASCULIN☐ FEMININ		
DATE DE NAISSANCE				
EMAIL				
NUMERO DE TELEPHONE				
NUMERO DE LICENCE FFA				
(ou pass j'aime courir) CLUB FFA				
TAILLE DU TEE-SHIRT (uniquement pour le 5 et 10 km)				
MOYEN DE PAIEMENT		☐ ESPECE ☐ CHEQUE <i>(DESTINAIRE)</i> ☐ VIREMENT BANCAIRE <i>(RIB)</i>		
J'AUTORISE L'AFFICHAGE DE MON NOM/PRENOM À APPARAITRE SUR LES RESULTATS		□ OUI □ NON		
responsabilité.	le règlement de l'épreuv	ve à laquelle je participe sous mon entière		
DATE:		SIGNATURE		

(des parents si athlète mineur):

QUESTIONNAIRE SANTEE POUR LES MINEURS NON-LICENCIES

Avertissement à destination des parents ou de la personne ayant l'autorité parentale : Il est préférable que ce questionnaire soit complété par votre enfant, c'est à vous d'estimer à quel âge il est capable de le faire. Il est de votre responsabilité de vous assurer que le questionnaire est correctement complété et de suivre les instructions en fonction des réponses données.

Faire du sport : c'est recommandé pour tous. En as-tu parlé avec un médecin ? T'a-t-il examiné (e) pour te conseiller ? Ce questionnaire n'est pas un contrôle. Tu réponds par OUI ou par NON, mais il n'y a pas de bonnes ou de mauvaises réponses. Tu peux regarder ton carnet de santé et demander à tes parents de t'aider.

Tu es une fille □ un garçon □		Ton âge : □ □ ans	
Depuis l'année dernière	OUI	NON	
Es-tu allé (e) à l'hôpital pendant toute une journée ou plusieurs jours ?		_	
As-tu été opéré (e) ?			
As-tu beaucoup plus grandi que les autres années ?			
As-tu beaucoup maigri ou grossi?	_		
As-tu eu la tête qui tourne pendant un effort ?			
As-tu perdu connaissance ou es-tu tombé sans te souvenir de ce qui s'était passé ?			
As-tu reçu un ou plusieurs chocs violents qui t'ont obligé à interrompre un moment une séance de sport ?			

As-tu eu beaucoup de mal à respirer pendant un effort par rapport à d'habitude ?		
As-tu eu beaucoup de mal à respirer après un effort ?		
As-tu eu mal dans la poitrine ou des palpitations (le cœur qui bat très vite)?		
As-tu commencé à prendre un nouveau médicament tous les jours et pour longtemps ?		
As-tu arrêté le sport à cause d'un problème de santé pendant un mois ou plus ?		_
Depuis un certain temps (plus de 2 semaines)		
Te sens-tu très fatigué (e) ?		
As-tu du mal à t'endormir ou te réveilles-tu souvent dans la nuit ?		_
Sens-tu que tu as moins faim ? que tu manges moins ?		П
Te sens-tu triste ou inquiet ?		
Pleures-tu plus souvent ?		0
Ressens-tu une douleur ou un manque de force à cause d'une blessure que tu t'es faite cette année ?		

Aujourd'hui		
Penses-tu quelquefois à arrêter de faire du sport ou à changer de sport ?	_	
Penses-tu avoir besoin de voir ton médecin pour continuer le sport ?	_	_
Souhaites-tu signaler quelque chose de plus concernant ta santé?	_	
Questions à faire remplir par tes parents		
Quelqu'un dans votre famille proche a-t-il eu une maladie grave du cœur ou du cerveau, ou est-il décédé subitement avant l'âge de 50 ans ?	_	_
Etes-vous inquiet pour son poids ? Trouvez-vous qu'il se nourrit trop ou pas assez ?	_	
Avez-vous manqué l'examen de santé prévu à l'âge de votre enfant chez le médecin ?		
(Cet examen médical est prévu à l'âge de 2 ans, 3 ans, 4 ans, 5 ans, entre 8 et 9 ans, entre 11 et 13 ans et entre 15 et 16 ans.)	_	_

Si tu as répondu OUI à une ou plusieurs questions, tu dois consulter un médecin pour qu'il t'examine et voit avec toi quel sport te convient. Au moment de la visite, donne-lui ce questionnaire rempli.